

## LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 07 avril 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation: 31/03/2026

15

Le sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Céline HÉLIAS, Patrice BRINGER, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Benoît COURANT, Sébastien RAYNAL, Sébastien JACQUES, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Patrice BRINGER

### Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte AGEDI - DE\_2026\_019

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lachamp-Ribennes au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M COURANT Benoît conseiller municipal
- DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme HELIAS Céline Adjointe au maire
- PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,  
Patrice BRINGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 21/04/2026

et publié ou notifié

le 21/04/2026



Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de réception de l'AR: 21/04/2026

048-200083335-DE\_2026\_019-DE

AGEDI